

**CANADA  
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK  
MRC DE TÉMISCOUATA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 03 octobre 2016, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet  
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie  
Siège n° 3 : Robin Breton  
Siège n° 4 : Guylaine Cyr  
Siège n° 5 : Simon Bolduc

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Est absent : M. Raymond Gagné

Sont aussi présents : Marie-Claude Pinet, directrice générale  
Denise Pelletier, greffière  
Philippe Marin, dir. des travaux publics

Assistance du public : 5 personnes

---

**2016.10.214 ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

**A PROCÉDURES**

Moment de réflexion  
Mot de bienvenue  
01 Ordre du jour - Adoption  
02 Procès-verbaux de septembre 2016 - Adoption  
03 Comptes de septembre 2016 - Adoption  
04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt  
05 Rapport financier au 30-09-2016 - Dépôt

**B AFFAIRES NOUVELLES**

06 Avis de motion - P.-408 (pour inclure usage hébergement touristique – zone Ra/a.5)  
07 Cause 250 32 005163-153 - Témoin : M. Philippe Marin  
08 Dérogation mineure – Martin Nadeau  
09 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – obligations municipales  
10 Convention collective – Autorisation de signature  
11 Soumissions – Déneigement des stationnements quartier Sully (Centre communautaire Lionel-Charest, caserne incendie)  
12 Soumissions – Déneigement des stationnements quartier St-Éleuthère (Centre culturel Léopold-Plante, centre des loisirs Guy-Pelletier, caserne incendie)  
13 CPTAQ – Demande d'exclusion de la zone agricole lot 22-4, rang 8, canton Pohénégamook  
14 CPTAQ – demande de lotissement, lot 157, rang 6, canton Pohénégamook  
15 RVER – Adhésion avec Desjardins  
16 TECQ 2014-2018 - Modalités  
17 TECQ 2014-2018 - Programmation révisée  
18 Gervais Dubé Inc. - Paiement décompte #3  
19 Gala de l'Entreprise - Motion de félicitations  
20 Tournoi de l'APEQ : Motion de félicitations  
21 Station de pompage PP3 - Mandat à Actuel conseil  
Période de questions  
Levée / Ajournement de l'assemblée

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2016.10.215 PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016 - ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** les procès-verbaux des assemblées ci-après identifiées, ont été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière : 6 septembre 2016
- séance extraordinaire : 26 septembre 2016

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** les procès-verbaux identifiés à la présente sont approuvés tel que déposés.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2016.10.216 COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016 – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des achats 2016 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

**CONSIDÉRANT** l'étude du dossier par les élus municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal :

**A** **Journal des achats 2016 (ville)**

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2016 (liste des comptes fournisseurs), en date du 30-09-2016, au montant de cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent huit dollars et quatre-vingt-dix-neuf (**197 308.99 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

**B** **Journal des déboursés 2016 (ville)**

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2016.01.06) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., en date du 30-09-2016, au montant de cinq cent cinquante-huit mille quatre cent quarante-cinq dollars et trente (**558 445.30 \$ ▶ dépôts directs : 404 927.40 \$, chèques : 6 199.55 \$, et Accès D : 147 318.35 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2016.10.217 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT**

**CONSIDÉRANT** les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

**PAR CONSÉQUENT**, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de septembre 2016.

---

**2016.10.218 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

**PAR CONSÉQUENT**, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2016 au 30-09-2016.

---

**2016.10.219 P.-408 – AVIS DE MOTION (AJOUT D'UN USAGE HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS LA ZONE RA/A.5)**

Je, soussigné, Denis Ouellet, conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée de ce Conseil, un règlement portant le numéro P.-408 modifiant le règlement de zonage P.-181 ayant pour but d'inclure l'usage d'hébergement touristique dans la zone Ra/a.5.

Le conseiller invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption du règlement mentionné et ce, au cours d'une assemblée subséquente de ce Conseil. Au plus tard, deux jours juridiques avant l'assemblée au cours de laquelle ledit règlement doit être adopté, le conseiller remettra une copie dudit règlement à tous les membres de ce Conseil.

---

Denis Ouellet, conseiller

---

**2016.10.220 CAUSE 250-32-005163-153 : TÉMOIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal délègue M. Philippe Marin, directeur des travaux publics, afin d'assister comme témoin à la cause 250-32-005163-153 qui sera entendue le 13 octobre prochain à la cour des Petites créances de Rivière-du-Loup.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2016.10.221 DÉROGATION MINEURE – M. MARTIN NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par M. Martin Nadeau ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande se situe sur le lot 105-3, rang 5, canton Pohénégamook, au 619, rang Ignace-Nadeau ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation vise à rendre réputé conforme l'emplacement d'un bâtiment secondaire qui empiète de 1.5 m. dans la marge avant ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public pour la tenue d'une assemblée de consultation à cet égard a été publié dans le journal Info-Dimanche du 14 septembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière n'a reçu aucune demande écrite au regard de la présente demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif en urbanisme (CCU 2016.07.13) en date du 15 juillet 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Pohénégamook refuse la présente demande de dérogation mineure.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2016.10.222 STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – OBLIGATIONS MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec prévoit des obligations pour les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs visés par ladite stratégie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs prévus à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable doivent, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018, effectuer des recherches de fuites à leur réseau d'eau potable, y effectuer les réparations, ainsi que déterminer le type de compteur d'eau à installer dans tous les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux, ainsi que dans un échantillon déterminé d'immeubles résidentiels, pour ensuite acquérir et installer lesdits compteurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** les obligations municipales à respecter nécessitent des ressources financières importantes pour la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Pohénégamook n'a pas les ressources financières appropriées pour effectuer lesdits acquisitions et travaux ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'est prévu aucun programme de subvention pour aider les municipalités au financement des acquisitions et travaux ;

**CONSIDÉRANT QU'**il peut être requis des propriétaires des bâtiments visés et pour lesquels des compteurs doivent être installés à déboursier des frais pour ce faire, alors que les autres propriétaires de la municipalité n'y seront pas tenus ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Pohénégamook appuie la démarche de la MRC de Témiscouata auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, requérant la mise en place d'un programme de subvention pour aider les municipalités à financer les travaux de recherche et de réparation des fuites au réseau d'eau potable ainsi que pour la détermination du type de compteur d'eau, leur acquisition et installation dans les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux et de résidences déterminées de son territoire, et ce, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2016.10.223 CONVENTION COLLECTIVE 2016-2019 – ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** les négociations intervenues entre le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Pohénégamook, section locale 2473 du SCFP, et la Ville de Pohénégamook afin de renouveler la convention de travail des employés syndiqués pour les années 2016 à 2019 inclusivement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de convention collective a été remis au Conseil municipal le 29 septembre 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**CE QUI SUIT :**

- A** **QUE** le Conseil de la Ville de Pohénégamook accepte la nouvelle convention collective liant la municipalité et le Syndicat des employés municipaux, section locale 2473 SCFP et ce, pour les années 2016 à 2019 ;
- B** **QUE** la mairesse, Madame Louise Labonté, la directrice générale par intérim, Madame Denise Jalbert et Monsieur Denis Ouellet, conseiller, sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation municipale de la Ville de Pohénégamook, la présente convention collective;
- C** **QUE** la trésorière est autorisée à appliquer les clauses monétaires telles que décrites dans l'entente intervenue entre les parties ;
- D** **QUE** chaque directeur de service, ayant du personnel sous sa juridiction, est responsable de l'application et du respect des articles de la convention.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

**2016.10.224 SOUMISSIONS – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES  
MUNICIPAUX – QUARTIER SULLY**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des travaux publics a demandé des soumissions sur invitation pour le déneigement des stationnements municipaux des édifices publics, par secteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le quartier Sully, deux invitations ont été acheminées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Pohénégamook a reçu dans les délais prescrits, une offre de service qui s'énonce comme suit :

<b>2016/2017</b>	<b>Centre communautaire Lionel-Charest</b>	<b>Caserne incendie 463, rue Principale</b>	<b>Total</b>
D.S. Jalbert	485 \$	320 \$	805 \$ (plus taxes)

<b>2017/2018</b>	<b>Centre communautaire Lionel-Charest</b>	<b>Caserne incendie 463, rue Principale</b>	<b>Total</b>
D.S. Jalbert	495 \$	330 \$	825 \$ (plus taxes)

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville retient l'offre de l'entreprise D.S. Jalbert inc. relativement à l'entretien des stationnements du Centre communautaire et de la caserne incendie (463, rue Principale) pour les deux saisons d'hiver 2016-2017 et 2017-2018 aux coûts de :

- 805 \$ plus taxes : saison 2016-2017
- 825 \$ plus taxes : saison 2017-2018

**Réquisitions 2016 :**

- # 1892 - poste budgétaire : 02 70121 522 (Centre communautaire – 485 \$)
- # 0174 - poste budgétaire : 02 22000 522 (Caserne incendie quartier Sully – 320 \$)

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2016.10.225 SOUMISSIONS – DÉNEIGEMENT STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES  
MUNICIPAUX – QUARTIER ST-ÉLEUTHÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des travaux publics a demandé des soumissions sur invitation pour le déneigement des stationnements municipaux des édifices publics, par secteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le quartier St-Éleuthère, trois invitations ont été acheminées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Pohénégamook a reçu dans les délais prescrits, deux soumissions qui s'énoncent comme suit :

<b>2016/2017</b>	<b>Centre des loisirs Guy- Pelletier</b>	<b>Centre culturel Léopold-Plante</b>	<b>Caserne incendie 1891, rue Principale</b>	<b>Total</b>
Pré-Vert plus inc.	450.00	450.00	300.00	1 200 \$
Dany Dumont	450.00	425.00	375.00	1 250 \$

2017/2018	Centre des Loisirs Guy- Pelletier	Centre culturel Léopold-Plante	Caserne incendie 1891, rue Principale	Total
Pré-Vert plus inc.	450.00	450.00	300.00	1 200 \$
Dany Dumont	450.00	425.00	375.00	1 250 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville retient l'offre de l'entreprise Pré-Vert plus inc. relativement à l'entretien des stationnements du Centre des loisirs, le Centre culturel et la caserne incendie (1891, rue Principale) pour les saisons d'hiver 2016-2017 et 2017-2018 au coût de 1 200 \$ / année, plus taxes applicables.

**Réquisitions 2016 :**

# 1893 - postes budgétaires : 02 70123 522 (Centre G-P, 450 \$) et 02 70222 522 (C. culturel, 450 \$)  
# 0175 - poste budgétaire : 02 22000 522 (casernes incendie St-Éleuthère, 400 \$)

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

**2016.10.226 CPTA – DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT DU LOT 22-4, RANG 8, CANTON POHÉNÉGAMOOK**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée à la Ville par M. Richard Dionne, en date du 16-09-2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de cette demande vise à exclure de la zone agricole une bande de terrain agricole sise sur le lot 22-4, rang 8, canton Pohénégamook ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie visée par cette demande est une bande de 380 m<sup>2</sup> (côté ouest du lot) ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain est situé en zone résidentielle, sur la rue Apollo, en plein cœur du quartier urbain ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville :

- ne s'objecte pas à la demande de lotissement déposée par M. Richard Dionne ;
- transmette le présent dossier à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

**2016.10.227 CPTA - DEMANDE DE LOTISSEMENT, LOT 157, RANG 6, CANTON POHÉNÉGAMOOK**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée à la Ville par M. Sébastien Lavoie en date du 14-09-2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de cette demande vise à lotir une parcelle de terrain afin de permettre la construction d'une construction résidentielle sur le lot 157, rang 6, canton Pohénégamook ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie visée par la demande est de 4 215.3 m<sup>2</sup> ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville :

- ne s'objecte pas à la demande de lotissement déposée par M. Sébastien Lavoie ;
- transmette le présent dossier à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2016.10.228 RVER – ADHÉSION AVEC DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT** les nouvelles obligations légales applicables au Régime volontaire d'épargne retraite (RVER);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit offrir un RVER d'ici le 31 décembre 2016 à tous ses employés;

**CONSIDÉRANT QUE** les pompiers de la brigade de Pohénégamook ne sont pas couverts par une protection similaire ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service déposée par Desjardins ;

**CONSIDÉRANT** l'étude du présent dossier par le Comité GRH en date du 19 septembre 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc

**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr

**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville adhère au RVER Desjardins pour les pompiers du Service incendie de la Ville de Pohénégamook;

**QUE** cette adhésion ne comporte aucune participation financière pour l'employeur ainsi qu' aucun frais d'adhésion.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2016.10.229 TECQ – MODALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton

**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc

**ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution ;

**QUE** la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2016.10.230    TECQ – 2014-2018    PROGRAMMATION RÉVISÉE**

**CONSIDÉRANT** le programme de la Taxe sur l'essence 2014-2018 ;

**CONSIDÉRANT** l'étude du dossier par le Conseil municipal à la commission plénière du 26 septembre 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :**            Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :**                    Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville adopte le bilan de la programmation des travaux ainsi que la liste des travaux prioritaires 1 à 4 selon le tableau déposé en annexe ;

**BILAN DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX**

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme

A	Population selon le décret de la période pour l'année 2013	2 740 \$
B	Seuil minimal d'immobilisation à maintenir (A X 28 \$)	76 720 \$
C	Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	383 600 \$
D	Contribution gouvernementale (Montant visé par la programmation des travaux)	1 047 096 \$
E	Total des investissements à réaliser (C + D)	1 430 696 \$



Programme: TECQ 2014-2018

## PRIORITÉ 1 - Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

NO.	TITRE	LOCALISATION	TYPE D'INFRA-STRUCTURE	COÛTS DES TRAVAUX					COMMENTAIRES	
				2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		TOTAL
2	Réfection des installations au puits, réservoir et surpresseurs	3 secteurs	Approvisionnement en eau potable	0 \$	0 \$	0 \$	93 734 \$	0 \$	93 734 \$	
3	Réfection de la pompe au puits principal	Secteur Estcourt	Approvisionnement en eau potable	28 260 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	28 260 \$	
5	Réfection de la station 3	Secteur Sully	Collecte des eaux usées et pluviales	0 \$	0 \$	0 \$	300 000 \$	0 \$	300 000 \$	
6	Construction d'une nouvelle station	Secteur Sully	Collecte des eaux usées et pluviales	0 \$	4 715 \$	7 038 \$	214 815 \$	0 \$	226 568 \$	
1	Installation d'un canal Parshall	Secteur Estcourt, rue Principale	Collecte des eaux usées et pluviales	73 902 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	73 902 \$	
4	Installation de débitmètres avec enregistreur de données et sondes de niveaux	Secteurs: Sully et St-Éleuthère	Distribution de l'eau potable	10 567 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 567 \$	
9	Réfection de tous les postes de pompage	3 secteurs	Collecte des eaux usées et pluviales	0 \$	0 \$	78 031 \$	0 \$	0 \$	78 031 \$	
<b>SOUS-TOTAUX PAR TYPE</b>										
Approvisionnement en eau potable				28 260 \$	0 \$	0 \$	93 734 \$	0 \$	121 994 \$	
Distribution de l'eau potable				10 567 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 567 \$	
Collecte des eaux usées et pluviales				73 902 \$	4 715 \$	85 069 \$	514 815 \$	0 \$	678 501 \$	
<b>TOTAL</b>				<b>112 729 \$</b>	<b>4 715 \$</b>	<b>85 069 \$</b>	<b>608 549 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>811 062 \$</b>	

Programme: TECQ 2014-2018

## PRIORITÉ 2 - Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

NO.	TITRE	LOCALISATION	TYPE D'INFRA-STRUCTURE	COÛTS DES TRAVAUX					COMMENTAIRES	
				2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		TOTAL
1	Plan d'intervention	3 secteurs	Amélioration des connaissances des infrastructures d'eau potable	0 \$	0 \$	7 087 \$	0 \$	0 \$	7 087 \$	
2	Plan d'intervention	3 secteurs	Amélioration des connaissances des infrastructures d'eaux usées et pluviales	0 \$	0 \$	7 087 \$	0 \$	0 \$	7 087 \$	
3	Inspections télévisées de conduites souterraines d'égout	3 secteurs	Amélioration des connaissances des infrastructures d'eaux usées et pluviales	0 \$	0 \$	12 441 \$	0 \$	0 \$	12 441 \$	
<b>SOUS-TOTAUX PAR TYPE</b>										
Amélioration des connaissances des infrastructures d'eau potable				0 \$	0 \$	7 087 \$	0 \$	0 \$	7 087 \$	
Amélioration des connais. des infrastr. d'eaux usées et pluviales				0 \$	0 \$	19 528 \$	0 \$	0 \$	19 528 \$	
<b>TOTAL</b>				<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>26 615 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>26 615 \$</b>	

Programme: TECQ 2014-2018

**PRIORITÉ 3 - Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout**

- - - Il n'y a pas de projet pour la priorité 3 - - -

**PRIORITÉ 4 - Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMOT)**

NO.	TITRE	LOCALISATION	TYPE D'INFRA-STRUCTURE	COÛTS DES TRAVAUX						COMMENTAIRES
				2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	TOTAL	
1	* Rénovation du garage municipal	1313, rue Principale secteur Estcourt	infrastructures municipales	0 \$	7 874 \$	0 \$	201 545 \$	0 \$	209 419 \$	
<b>SOUS-TOTAUX PAR TYPE</b>										
Infrastructures municipales				0 \$	7 874 \$	0 \$	201 545 \$	0 \$	209 419 \$	
<b>TOTAL</b>				<b>0 \$</b>	<b>7 874 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>201 545 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>209 419 \$</b>	

*Lorsque l'astérisque (\*) est présent dans la colonne "titre", le travail utilise alors l'enveloppe de 20%*

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

**2016.10.231 GERVAIS DUBÉ INC. – DÉCOMPTE # 3, AVENANTS ET ORDRES DE CHANGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Gervais Dubé inc. a produit le décompte #3 pour le projet de réfection des infrastructures suite aux crues de juillet 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Éric Bélanger, ingénieur chez Norda Stelo, approuve les travaux réalisés et recommande à la Ville d'effectuer le troisième paiement à l'entrepreneur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de ce troisième décompte inclut les ordres de changements suivants :

► Ordre de changement # 03 : Remplacement conduite pluviale 600 mm (des Pignons/rte 289), coût : 3 748.76 \$

► Ordre de changement / Avenant # 06 : Déplacement RP-4 pour conduite extérieure, coût : 757.72 \$

► Ordre de changement # 08 : Raccordement des drains extérieurs (rue des Pignons), coût : 2 186.61 \$

► Mémos : 1554, 1558, 1564, 1565, 1566, 1567, 1569, 1570, 1572, 1573, 1578, 1579 :  
coût : 14 101.90 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville verse à l'entrepreneur Gervais Dubé inc. un montant de 661 065.58 \$, taxes incluses, soit le troisième décompte dans le projet ci-haut défini ;

**QUE** cette dépense est financée par le règlement d'emprunt P.-402.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2016.10.232 GALA DE L'ENTREPRISE 2016 – MOTION DE FÉLICITATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** se tenait le 17 septembre dernier au Complexe sportif Rosaire-Bélanger de Rivière-Bleue, le 25<sup>e</sup> Gala de l'Entreprise du Témiscouata ;

**CONSIDÉRANT QUE** le prestigieux Gala a été présidé par Messieurs Yannick Michaud et Sylvain Lafrance, propriétaires d'Actuel conseil de Pohénégamook, soit l'Entreprise de l'année 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** bon nombre d'entreprises du Témiscouata se sont distinguées tout au long de la soirée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Pohénégamook tient particulièrement à honorer Monsieur Serge Fortin, récipiendaire du prix « Personnalité Hommage » ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** les membres du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook félicitent chaleureusement Monsieur Serge Fortin pour toutes ses réalisations et tous ses engagements relatifs à sa carrière politique et par le fait même, l'apport d'une grande contribution dans le développement des régions ;

**QUE** la Ville applaudit tous les récipiendaires de la soirée, sans oublier toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à la réussite de ce magnifique Gala !

Bravo à tous et à toutes !

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

## **2016.10.233 TOURNOI DE L'APEQ 2016 – MOTION DE FÉLICITATIONS**

**CONSIDÉRANT** la tenue de la 44<sup>e</sup> édition du Tournoi annuel de l'Association des pompiers de l'Est du Québec « APEQ » les 2, 3 et 4 septembre 2016, à la municipalité de Rivière-Bleue ;

**CONSIDÉRANT** tout le travail et les efforts déployés par les organisateurs, les bénévoles et les collaborateurs afin de tenir un événement des plus distrayants ;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle activité permet des rassemblements conviviaux et divertissants entre les communautés ;

### **EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Pohénégamook souligne chaleureusement la 3<sup>e</sup> position obtenue de son Service incendie pour le Trophée de la Parade ;

**QUE** la Ville applaudit fièrement Madame Claudia Bossé-Ratté, duchesse du Service incendie de Pohénégamook / St-Athanase, qui a obtenu la 3<sup>e</sup> position pour la vente des billets ;

**QUE** les membres du Conseil municipal remercient tout le comité organisateur du tournoi et qu'ils saluent toutes les brigades respectives pour leur implication, leur participation et leur dévouement auprès des communautés.

Bravo à tous et à toutes !

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

## **2016.10.234 STATION DE POMPAGE PP3 – MANDANT À ACTUEL CONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de réfection doivent être réalisés à la station de pompage #3 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services déposée par la Compagnie Actuel conseil, en date du 3 octobre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat se résume comme suit :

- 1.- Relevé topographique
- 2.- Analyse, conception et coordination :
  - Civil (Actuel conseil inc.)
  - Mécanique et électrique (RD Technologies)
  - Panneau de contrôle et télémétrie (RD Technologies)
- 3.- Plans et devis
- 4.- Documents d'appels d'offres
  - Suivi durant la période d'appel d'offres

### **EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Denis Ouellet  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville octroie le mandat à Actuel conseil pour un montant forfaitaire de 19 700 \$, plus taxes. (8 900 \$ pour la mécanique et 10 800 \$ pour l'électricité et le contrôle) ;

**QUE** l'engagement financier à ces fins est prévu à la TECQ avec un règlement d'emprunt à venir.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS :** 20 H 45 À 21 H.

---

**2016.10.235 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** les points de l'ordre du jour sont terminés à 21 h ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**II EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**ET RÉSOLU**

**QUE** ce Conseil lève la présente assemblée.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

---

Louise Labonté, mairesse

---

Denise Pelletier, greffière

---